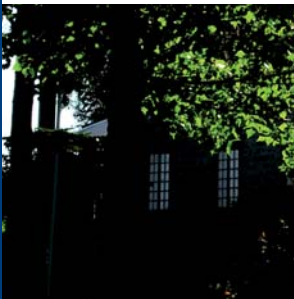




MAINTENIR LE CAP



Budget 2009

Au nom du conseil municipal, c'est un plaisir pour moi de vous dévoiler le budget de notre municipalité pour l'exercice financier 2009. Encore cette année, nous vous présentons un budget équilibré s'établissant à 27 055 500 \$, en comparaison à 25 851 800 \$ en 2008, une augmentation de 7%. Par ailleurs, le rôle des valeurs foncières sur notre territoire a connu une augmentation de 8,8 %.

En ma qualité de maire de Candiac, j'en suis déjà à mon 16^e budget. Aussi, mes collègues du conseil municipal et moi-même sommes fiers de pouvoir confirmer à nouveau que nous avons respecté en tous points les engagements faits à l'égard de nos concitoyens.

Les prévisions budgétaires que nous vous présentons dans le présent document, de même que le programme triennal d'immobilisations pour 2009, 2010 et 2011 ont été adoptés lors de la séance du 8 décembre dernier. Le budget 2009 est très représentatif de la croissance que nous connaissons ainsi que du niveau de services que nous avons réussi à atteindre au fil des ans. Mais encore plus important et significatif, il maintient le fardeau fiscal des contribuables au même niveau qu'en 2008.

L'orientation de ce budget parle d'elle-même; par « Maintenir le cap », nous entendons axer nos démarches sur la poursuite et la continuation des objectifs que nous nous sommes déjà fixés. Le budget 2009 priorise la progression du développement de la municipalité, tout en assurant stabilité et durabilité dans ses projets de réfection et d'entretien. Tout en maintenant une approche prudente en ces temps de bouleversements économiques, nous prévoyons la bonification des services aux citoyens et la poursuite de nos buts en ce qui a trait au

développement durable. L'environnement et les initiatives liées à la protection de celui-ci demeurent toujours au cœur de nos priorités à court et moyen termes.

Candiac jouit toujours d'une croissance exceptionnelle et ce budget le démontre sans conteste. La somme des efforts consentis afin de conserver un niveau de taxation figurant parmi les plus bas se solde par un accroissement de la population, tant résidentielle que commerciale et par un taux de satisfaction général qui dépasse même nos attentes.

Afin de vous familiariser avec ce budget et de bien en saisir les mouvements, je vous invite à consulter les tableaux contenus dans ces pages. Et pour toute question ou commentaire, n'hésitez pas à communiquer avec votre conseiller municipal ou avec le personnel du Service des finances.

En conclusion, je souhaite remercier tous les employés de la municipalité qui ont à cœur la réussite de notre ville. Nous sommes fiers de pouvoir compter sur leur excellent travail, leurs efforts et leur collaboration dans l'atteinte de nos standards d'excellence.

À vous, chers concitoyens, je transmets tous mes vœux de santé et de prospérité pour la nouvelle année qui débute.

Le maire,

André J. Côté



DÉPENSES

Total des dépenses
27 055 500 \$

Hygiène du milieu	5 011 100 \$	19 %
Administration générale	3 925 200 \$	15 %
Transport	3 693 300 \$	14 %
Sécurité publique	3 478 200 \$	13 %
Loisirs et culture	3 412 900 \$	13 %
Remboursement de la dette à long terme	2 992 100 \$	11 %
Frais de financement (intérêt sur la dette)	2 336 500 \$	9 %
Affectations	1 143 500 \$	4 %
Aménagement et urbanisme	1 062 700 \$	4 %



REVENUS

Total des revenus
27 055 500 \$

TAUX de taxe TAX rate

		2009	2008
		/100 \$ d'évaluation /\$ 100 assessment	/100 \$ d'évaluation /\$ 100 assessment
TAUX DE TAXE FONCIÈRE/REAL ESTATE TAX RATE	En voici la répartition / Apportionment :	0.770 \$	0.770 \$
	Répartition générale General allocation	0.526 \$	0.539 \$
	Assainissement des eaux Waste water purification tax	0.037 \$	0.040 \$
	Transport en commun Public transportation tax	0.052 \$	0.042 \$
	Communauté métropolitaine de Montréal (loi 134) Metropolitan Community of Montreal (law 134)	0.020 \$	0.020 \$
	Régie intermunicipale de police Roussillon Régie intermunicipale de police Roussillon	0.133 \$	0.129 \$
TAUX IMMEUBLES DE 6 LOGEMENTS ET PLUS MULTIPLE UNIT BUILDING RATE (6 and +)		0.770 \$	0.770 \$
TAUX IMMEUBLES COMMERCIAUX ET INDUSTRIELS COMMERCIAL AND INDUSTRIAL BUILDING RATE		2.240 \$	2.240 \$
TAXE SUR TERRAIN VACANT DESSERVI TAX ON SERVICED VACANT LOTS		1.540 \$	1.540 \$
TARIFS POUR COMPENSATIONS NON REAL ESTATE TAXES		par unité housing unit	par unité housing unit
	EAU (unifamilial/condo) WATER (single house/condo)	150 \$	150 \$
	EAU (multi logement) WATER (multiple dwelling)	142.50 \$	142.50 \$
	PISCINE POOL	30 \$	30 \$
ORDURES ET ENVIRONNEMENT GARBAGE REMOVAL AND ENVIRONMENT		160 \$	160 \$

RÔLE FONCIER :

Nous vous rappelons qu'il vous est possible de consulter le rôle d'évaluation des résidences de Candiac. Il suffit d'aller sur le site de la Ville à www.ville.candiac.qc.ca et de cliquer sur «Services en ligne».

Référence : Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., chapitre F-2.1), article 70 et suivants.

Reference : An Act respecting municipal taxation (R.S.Q., chapter F-2.1, section 70 and following).

NOTE : Ce dépliant est un document d'information et, en aucun cas, il ne remplace le texte du règlement qu'il résume. Pour plus de détails, vous pouvez consulter le règlement #1221, disponible à l'hôtel de ville de Candiac. Seul le texte dudit règlement a une valeur légale.

NOTE : This pamphlet is for information purpose only and does not, in any case, replace the official by-law. For more information, you may refer to by-law #1221, available at the Candiac City hall. Only the official text of the mentioned by-law has legal value.

DÉPENSES en immobilisations

Programme triennal d'immobilisations

En adoptant le programme de dépenses en immobilisations, le conseil municipal prévoit les investissements majeurs et leur financement pour les trois années à venir. Dans ce cas-ci, il s'agit des années 2009, 2010 et 2011. Il est important de comprendre que ce programme triennal est d'abord un outil de planification; son adoption n'entraîne pas l'obligation, pour la municipalité, de réaliser tous les projets énoncés. Chacun doit d'abord être soumis au conseil pour adoption.

**Pour 2009,
les principaux
investissements
prévus sont :**

LOISIRS

Aménagement dans les parcs 1 624 00 \$

RÉSEAU ROUTIER ET CIRCULATION

Réfection des infrastructures de rues 4 000 000 \$

Stabilisation des berges de la Rivière-à-la-Tortue 455 000 \$

Gestion de la circulation 850 000 \$

Programme triennal

2009 12 115 000 \$

2010 9 492 300 \$

2011 10 981 300 \$

VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE ? ALORS CECI VOUS CONCERNE.

QUAND DOIS-JE PAYER MES TAXES ?

1^{er} versement : 12 février 2009

2^e versement : 18 juin 2009 *

* Il n'y aura aucun rappel pour le 2^e versement. Conséquemment, afin d'éviter que des frais d'intérêts et des pénalités de retard soient facturés, il est suggéré de joindre au premier paiement un chèque postdaté au montant du deuxième versement.

Note : Un compte de taxes de 300 \$ ou moins doit être acquitté en un seul versement, au plus tard le 12 février 2009.

COMMENT PUIS-JE PAYER MES TAXES ?

1. Par la poste : Ville de Candiac

100, boulevard Montcalm Nord
Candiac (Québec), J5R 3L8

- Joindre vos coupons détachables à vos chèques postdatés;
- Prévoir un délai de livraison postal suffisant.

2. Par Internet :

Il n'est pas possible de payer directement par notre site Internet, mais plutôt par celui de votre institution financière.

- Pour chaque paiement, vous devez inscrire comme numéro de référence le numéro de matricule (en haut à droite sur le coupon d'échéance);
- Prévoir un délai de traitement suffisant par votre institution financière.

3. En personne :

Vous pouvez vous présenter à l'hôtel de ville durant les heures d'ouverture pour payer en argent comptant, par chèque ou par débit bancaire.

- Vous pouvez également déposer en tout temps vos chèques et coupons détachables dans la chute à courrier située à l'entrée principale.

4. Par votre créancier hypothécaire :

Si vos taxes sont payées par votre créancier hypothécaire, vous devez vous assurer auprès de celui-ci que les paiements soient effectués au plus tard aux dates d'échéance. La plupart du temps, vous devez leur transmettre une copie de votre compte de taxes.

QUE FAIRE SI J'AI DÉJÀ VENDU MA PROPRIÉTÉ ?

Si vous n'êtes plus propriétaire au 31 décembre 2008, veuillez nous retourner ce compte de taxes le plus tôt possible à :

Ville de Candiac
a/s Service des finances
100, boulevard Montcalm Nord
Candiac (Québec) J5R 3L8

MES TAXES SONT-ELLES DÉDUCTIBLES D'IMPÔT ?


Il se peut que vous puissiez bénéficier d'un crédit d'impôt par rapport à vos taxes municipales. Veuillez conserver votre compte de taxe ou une copie que vous pourrez utiliser dans la préparation de votre déclaration d'impôt puisque aucun reçu ne sera émis.

« Budget 2009 » est une publication de la Ville de Candiac.

Rédaction et coordination : Service des communications - Service des finances et de l'informatique

Janvier 2009 Tirage : 7000 exemplaires

Dépôt légal : Bibliothèque et Archives nationales du Québec - Bibliothèque et archives Canada

Ce document est imprimé sur papier glacé 200M - 10% recyclé 



VILLE DE CANDIAC
100, boul. Montcalm Nord
Candiac, Québec
J5R 3L8

info@ville.candiac.qc.ca
www.ville.candiac.qc.ca

« STAY ON COURSE »

On behalf of the Municipal Council, it is my pleasure to present our city's budget for fiscal year 2009. Once again, we offer you a balanced budget established at \$27 055 500, as opposed to \$25 851 800 in 2008, which represents a 7% increase. Also, the valuation role on our territory has increased by 8.8%.

This budget is my 16th as Mayor of Candiac. My colleagues from the Municipal Council and I are proud to confirm, once again, that we have respected all commitments made to our fellow citizens.

The budget forecast that we submit in the attached document, along with the three-year capital expenditures program for 2009, 2010 and 2011, were approved at the Municipal Council meeting of December 8. The 2009 budget reflects very well the growth of our city and the level of service attained in the course of the last few years. More importantly and significantly, it maintains the taxpayers' fiscal burden at the 2008 level.

This budget's theme speaks for itself: "stay on course" implies that we plan to focus on the pursuit and the follow-through of goals that we have already set for ourselves. The 2009 budget prioritizes the progression of the city's development while ensuring stability and durability of all renovation and maintenance projects. Whilst keeping a prudent approach in times of economic turmoil, we intend to continue improving services to the citizens and to pursue our goals towards sustainable development. The environment and all initiatives related to its protection will remain at the center of our short and medium-term priorities.

Candiac continues to enjoy an exceptional growth and this budget demonstrates it very well. The efforts put forward in order to maintain a taxation level that is among one of the lowest brings an increase in population, both residential and commercial, and a general rate of satisfaction that surpasses even our expectations.

So that you may familiarize yourself with this new budget, I invite you to browse through the enclosed charts. Should you have any questions or comments, do not hesitate to contact your municipal councillor or a member of our accounting department.

To conclude, I wish to thank all of our municipality's employees who take our city's success at heart. We are proud to be able to count on their excellent work, their efforts and cooperation in reaching our standards of excellence.

To you, dear fellow citizens, I send my best wishes for health and prosperity in the New Year.



André J. Côté
Mayor

Duly read in Candiac on December 8, 2008

DO YOU OWN A HOUSE? IF SO, THE FOLLOWING CONCERNS YOU.



WHEN DO I HAVE TO PAY MY TAXES ?

1st instalment: February 12, 2009

2nd instalment: June 18, 2009

- There will be no reminder for the second instalment. Consequently, to avoid interest fees and penalties, it is advisable to send, along with the first instalment, a post dated cheque representing the second instalment.

Notice: A municipal tax invoice under \$300 must be paid in full no later than February 12, 2009.



HOW DO I PAY MY TAXES ?

1. By mail :

City of Candiac
100, Montcalm Boulevard North
Candiac, Quebec, J5R 3L8

- Attach the coupon to your post dated cheques;
- Allow for sufficient postal delivery time.

2. Through the Internet :

It is not possible to pay directly through our Web site however; you can do it through your financial institution's web site.

- For each payment, please indicate, on your cheques, the registration number shown at the top right of the detachable part of your invoice;
- Give your financial institution sufficient time to process your transaction.

3. In person :

To City Hall during opening hours. We accept cash, cheques and personal bank (debit) cards.

- You may also deposit, at all times, your cheques and detachable coupon in the mail drop located at the main entrance of City Hall.

4. Through your mortgage creditor :

If your taxes are paid by a mortgage creditor, you must ensure that he sends the payments no later than the due dates. Generally, you would give him a copy of your municipal tax invoice.



WHAT IF I ALREADY SOLD MY PROPERTY ?

If you are no longer the owner of your house on December 31, 2008, please send back the tax invoice as soon as possible to our Accounting Department.



ARE MY MUNICIPAL TAXES DEDUCTIBLE FROM MY INCOME TAX ?

If you are entitled to a tax credit, please enclose a copy of your municipal tax bill when sending your income tax forms as the City of Candiac does not issue receipts.